



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2023 DAC 28** Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14e).

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris de soutien aux lieux de diffusion de spectacle vivant, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale situé 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, et dirigé par Marc Le Glatin.

Le Théâtre de la Cité Internationale dispose de 3 salles de spectacle et se situe sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Jusqu'à l'été 2016, il fut un service de la Fondation Nationale de la CiuP, reconnue d'utilité publique. En septembre 2016, la gestion du théâtre a été autonomisée avec la création d'un statut associatif dont la raison sociale est Cité-Théâtre. Les locaux restent la propriété de la Fondation nationale de la CiuP.

Les partenaires institutionnels (État, Ville de Paris, Fondation nationale de la CiuP) et l'association Cité-Théâtre ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2022-2024.

La programmation de la saison 2022-2023 pluridisciplinaire met en valeur de nombreux projets de jeunes équipes de théâtre accueillies en résidence. Le spectacle *1983* de Margaux Eskenazi, artiste en résidence de saison depuis 2021, a été présenté en janvier. Elle laissera la place à une autre équipe artistique à la rentrée 2023-2024 au regard de la reconnaissance grandissante de son travail depuis son entrée au TCi. Aurélia Ivan, qui a présenté son spectacle *Si la voiture est fétiche, l'accident ne l'est pas* en décembre, verra sa résidence de saison renouvelée. Les compagnies primo-émergentes Marée Basse (Cécile Feuillet) et Désirades (Valérian Guillaume) auront présenté leur premier spectacle cette saison et sont à présent accompagnées par des bureaux de production sélectionnés par la direction du théâtre pour leur sérieux et leur engagement envers les jeunes équipes.

Le théâtre poursuivra de nombreuses activités d'éducation artistique et culturelle menées par des artistes directement auprès de publics très variés (bénéficiaires de minima sociaux, élèves d'établissements secondaires, milieu étudiant, etc.). L'équipe du TCi accompagne chaque année deux résidences d'artistes dans le cadre de l'Art pour Grandir, et participe aux stages de vacances scolaires Paris Sport Vacances + Culture.

Compte tenu, d'une part de la qualité et de la singularité de l'activité artistique développée par le Théâtre de la Cité Internationale, et d'autre part du travail mené à destination des jeunes équipes artistiques et des publics, je vous propose que la Ville de Paris contribue au fonctionnement de la structure.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 110.000 euros a été attribué à l'association au titre de l'année 2023. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2023, à hauteur de 120.000 euros. Cela porte la subvention pour le fonctionnement 2023 de la structure à 230.000 euros au total.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle financière, relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association Cité-Théâtre (14e).

La Maire de Paris